

## Révision générale du PLUm

### Phase 1 de la Concertation : Diagnostic et projet d'aménagement et de développement durable

La révision générale, engagée en octobre 2021, est l'outil privilégié pour revoir en profondeur le document d'urbanisme actuel.

La concertation du public sur la Révision Générale du PLU métropolitain se déroule tout au long de la procédure, depuis la prescription jusqu'à la phase « bilan de la concertation et arrêt du projet de Révision Générale de PLUm ».

### Du 2 mai au 22 juin 2023 : Phase 1 de la concertation

#### DIAGNOSTIC ET LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES DU PLUM

La première étape de la concertation porte sur la mise à jour du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement durables du PLU Métropolitain.

Pour cette étape, il est prévu une réunion publique de concertation dans chaque commune. Sur le territoire des communes dont la population est supérieure ou égale à 10 000 habitants, ce minima est porté à au moins deux réunions publiques. Ce sont ainsi 55 réunions publiques de concertation qui seront organisées.

**La réunion publique pour la commune de SAINT-JEANNET aura lieu le lundi 12 juin 2023 à la salle Saint Jean-Baptiste – Rue de la Ferrage 06640 SAINT-JEANNET à 18h30.**

**Cette réunion ne porte que sur la phase 1 de la concertation à savoir le diagnostic et l'état initial de l'environnement (analyser le territoire et identifier les enjeux) et sur le projet d'aménagement et de développement durable (choisir une stratégie pour les 10 à 15 prochaines années).**

**Il ne sera pas abordé, par conséquent, à ce stade, toutes les questions relatives au zonage, règlement et orientations d'aménagement et de programmation (fixer les règles pour la mise en œuvre des projets, changement de zonage, ouverture/fermeture à l'urbanisation etc.).**

[Calendrier des réunions publiques : avis au public révision générale PLUm phase 1](#)

[Affiche révision générale du PLUm](#)

[Parution du 13 avril 2023](#)

[Parution du 15 avril 2023](#)

## 04 juillet 2022 : Début de la concertation Publique

Par délibération n°8.2 du 21 octobre 2021, le conseil métropolitain de Nice Côte d'Azur a prescrit la Révision Générale n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) qui couvre les 49 communes concernées de la Métropole.

Une concertation publique, visant à associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, est mise en œuvre à compter de la publication du présent avis.

[Parution du 4 juillet 2022](#)

[Parution du 13 août 2022](#)

CONSULTER LE DOSSIER

### Consultation du dossier de concertation en ligne

[1-Note de présentation](#)

[2-Carte de présentation](#)

### Consultation du dossier de concertation physique

- À la Métropole Nice Côte d'Azur, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45 :  
Service de la planification, Immeuble « Connexio »  
2ème étage, bureau 2.20, quartier Arénas  
1-3 route de Grenoble à Nice
- Dans chacune des communes membres de la Métropole concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- **Pour la commune de SAINT-JEANNET** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

DONNER SON AVIS

### Formulaire de réponse en ligne

Vous pouvez répondre en ligne en déposant votre avis sur [le formulaire dédié](#).

[→ Répondre en ligne](#)

### Registre physique

Un registre destiné à recevoir les observations du public est mis à disposition du public :

- À la Métropole Nice Côte d'Azur, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45 :



Service de la planification, Immeuble « Connexio » 2ème étage, bureau 2.20, quartier Arénas 1-3 route de Grenoble à Nice.

- Dans chacune des communes membres de la Métropole concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- **Pour la commune de SAINT-JEANNET** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

## **21 octobre 2021 : Prescription de la procédure de Révision Générale n°1 du PLUM**

Révision générale du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) – Arrêt des modalités de collaboration avec les communes membres de la Métropole Nice Côte d'Azur

[Délibération 8.1](#) (pdf – 73Ko)

[Délibération 8.2](#) (pdf – 150Ko)

[Note de présentation des délibérations 8.1 et 8.2](#) (pdf – 80Ko)